

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2016

LIBERTÉ, INDÉPENDANCE ET PLURALISME DES MÉDIAS - (N° 3542)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 30

présenté par
M. Tardy

ARTICLE 8

I. – À l’alinéa 2, substituer à la première occurrence du mot :

« mesures »

le mot :

« recommandations ».

II. – En conséquence, à la fin du même alinéa, substituer aux mots :

« pris de telles mesures »

les mots :

« émis de telles recommandations ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin d’éviter toute immixtion, le CSA doit pouvoir émettre des recommandations, et non des « mesures » systématiquement.